

DÉLIBÉRATION N°DL20260012 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 27 JANVIER 2026**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16/01/2026 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 35 présents, 4 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Geneviève MASSACRIER (jusqu'à 23h20) ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Axel DUGUA

Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD (à partir de 23h20)

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER a donné procuration à M. Romain PIPIER

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN TERRAIN SITUÉ IMPASSE DES PUITS

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond a été contactée en 2021 par Monsieur et Madame Rayane SEBA pour étudier l'acquisition d'une emprise foncière au droit de leur propriété répartie sur 3 parcelles accolées ayant les références cadastrales suivantes : 111 AN 110, 111 AN 429 et 111 AN 428 sise 5 impasse des puits.

Monsieur et Madame SEBA souhaitent acquérir une emprise foncière située 5 impasse des puits, d'une superficie d'environ 50 m² contiguë à leur propriété.

L'emprise foncière relevant du domaine public est inaliénable. Elle ne présente toutefois aucun intérêt pour la commune. Pour procéder à la vente, elle doit être sortie du domaine public communal.

Ce déclassement du domaine public est conditionné :

- par une désaffection matérielle du bien,
- par une décision administrative, en l'espèce, une délibération constatant une désaffection et portant déclassement du bien.

La désaffection matérielle de ce terrain est d'ores et déjà avérée compte tenu de la clôture existante avec l'impossibilité pour le public d'y accéder, il n'est de fait plus affecté à l'usage direct du public.

Le bien ainsi désaffecté et déclassé, appartient au domaine privé de la commune et devient aliénable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **de constater** la désaffection à l'usage du public de l'emprise foncière d'environ 50 m², jouxtant les parcelles 111 AN 110, 111 AN 429 et 111 AN 428, située Impasse des Puits,
- **de prononcer** le déclassement de ce bien à extraire du domaine public de la commune,
- **de décider** de son incorporation au domaine privé communal.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 28/01/2026



Le maire,

Axel DUGUA

Le secrétaire de séance,

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne